

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 68 (1996)

**Heft:** 5

**Artikel:** A. G. de la section romande à Monthey : une résolution votée à l'unanimité

**Autor:** R.C.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-129490>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# A. G. DE LA SECTION ROMANDE À MONTHEY: UNE RÉOLUTION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

**A** l'assemblée générale de la section romande de l'ASH, réunie samedi 1er juin au Théâtre du Crochetan à Monthey (Valais), le vote unanime d'une résolution que nous présentons par ailleurs (page 27) a constitué l'un des points forts de la réunion.

Autre point intéressant, l'exposé de Francis Meyrat, directeur de la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées, de Genève, sur le logement pour personnes âgées, (voir pages 27 et 29) servit de conclusion à cette A.G. importante pour l'avenir de la section romande de l'Association suisse pour l'habitat.

## BIENVENUE À MONTHEY

Un certain nombre de personnalités romandes avaient fait le voyage de Monthey pour apporter à la section romande de l'ASH et à sa présidente, Christine Layaz-Rochat, les témoignages de sympathie et de soutien de la part de l'ASH suisse (René Gay), de l'Office fédéral du Logement (Jacques Ribaux), de la Promotion du canton du Valais (Jean-Paul Revaz), de l'Office du logement valaisan (Jean-Claude Bonvin), du Service des bâtiments de la ville de Neuchâtel (Robert Sandoz), de la Municipalité de Delémont (Jacques Riat), de l'Office du logement de La Chaux-de-Fonds (Catherine Faugel), Pierre Liniger, ancien secrétaire de la Section romande, François Z'Graggen, rédacteur en chef de la revue « Habitation », Madeleine Wuilloud, présidente de la coopérative l'Artisane et organisatrice de la journée, étaient présents dans le beau théâtre du Crochetan où le conseiller municipal Bernard Pre-

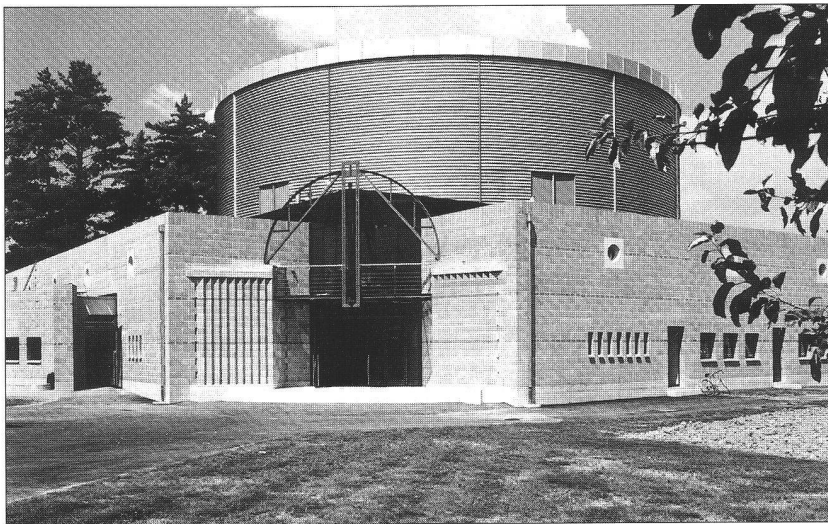
mand prononça le discours de bienvenue au nom des autorités de la ville.

## MESSAGE PRÉSIDENTIEL BIEN COMPRIS

Bien préparée, la partie statutaire s'est déroulée sans discussion. Au passage, les présents ont pu mesurer de la bonne santé de la Section romande qui, après avoir procédé à des amortissements significatifs, dispose d'un capital de 44 132 fr et 65 centimes. Suivait, dans l'ordre du jour, la présentation d'une résolution (cf page 27) portant sur une nouvelle péréquation fédérale. Directeur suppléant de l'Office fédéral du logement, Jacques Ribaux mit en évidence quelques éléments, particulièrement le caractère définitif de la première consultation qui assied le principe.

L'importance d'une prise de position de l'assemblée est à mettre en regard de ce premier constat. Pour René Gay, il est nécessaire d'être attentif à ce texte qui, sous des aspects techniques, déborde de la péréquation financière. Présidente de la Section romande, Christine Layaz-Rochat indique que le texte vise à rogner des acquis. De son point de vue le transfert des engagements de la Confédération aux Cantons ne sera pas possible et elle demande, au nom de l'Association à la Confédération de renoncer à cette nouvelle procédure dont on peut redouter d'ores et déjà les effets négatifs. L'assemblée a bien compris le message de sa présidente en votant cette résolution à l'unanimité.

R.C.



Le beau théâtre du Crochetan où avait lieu notre assemblée générale (photo Alice Zuber - Vouvry).

## RÉSOLUTION = RÉACTIONS

Suite à la publication de notre résolution (cf page 27) toutes les chancelleries des cantons romands nous ont fait savoir leur position favorable. Les conseillers d'Etat Jacques Martin (Vaud) et Félicien Morel (Fribourg) ont indiqué que, dans leur réponse à la consultation du Département fédéral des finances, ils ont insisté pour que la répartition des tâches fasse l'objet d'une analyse plus approfondie et que des contacts plus étroits soient pris avec les milieux concernés.

Au nombre des parlementaires qui nous ont fait part de leur réaction positive, on citera Françoise Saudan, conseillère aux Etats; Pierre Aeby, conseiller aux Etats et Bernard Comby, conseiller national